Département de l'Yonne
COMMUNE DE GURGY

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du 7 mars 2024

Le sept mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, **Cyril CHAUVOT.**

Etaient présents : M. Yves NAULLEAU, M. Michel PANNETIER, Mme Laëtitia DA SILVA, , M. Stéphane SAUVAGERE, Mme Véronique OKERMANS, M. Laurent BARDIN, M. Cyril CHAUVOT, Madame Krystel GEORGE, Mme Florence RENAUDIN, M. Yannick COPHER, M. Éric LENOIR, Mme Nathalie BARDIN, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Aurélie BERGER, M. Laurent CAUCHOIS, Bruno GABUET (à partir de 18h45, délibération 2024/17), Mme Mireille MARTIN

Ont donné pouvoir : Mme Sandrine MARTIRE à Mme Véronique OKERMANS

Était absente : Mme Audrey MACON

Mme Véronique OKERMANS est nommée secrétaire de séance.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2024
Le compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2024 est approuvé à la majorité (vote contre d'Aurélie BERGER).

II Administration générale

1. Délégation du conseil municipal au maire

Délibération 2024/10 : Délégation du conseil municipal au maire
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (votre contre Aurélie BERGER) :
DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales
DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

2. Création et composition des commissions municipales

Délibération 2024/11 : Création et composition des commissions et délégations municipales
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (votre contre Yves NAULLEAU) :
Adopte la liste des commissions municipales suivantes :
- Famille, solidarité, enfance, jeunesse, santé
Véronique OKERMANS, Nathalie BARDIN, Laurent BARDIN, Mireille MARTIN, Laetitia DA SILVA
- Travaux
Eric LENOIR, Stéphane SAUVAGERE, Krystel GEORGE, Yannick COPHER, Yves NAULLEAU, Laurent BARDIN, Laurent CAUCHOIS, Michel PANNETIER
- Animations, associations, communication
Laetitia DA SILVA, Véronique OKERMANS, Florence RENAUDIN, Krystel GEORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Nathalie BARDIN,
- Tourisme, culture, mobilité
Jean-Luc LIVERNEAUX, Sandrine MARTIRE, Mireille MARTIN, Véronique OKERMANS

3. Désignation auprès des organismes extérieurs

Délibération 2024/12 : Désignations auprès des organismes extérieurs
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour le représenter auprès des organismes ci-dessous énumérés :

	Titulaires	Suppléants
SDEY (CLE Armançon)	- Michel PANNETIER	- Yves NAULLEAU
ADMR Monéteau et Ligny le Chatel	- Laurent BARDIN - Véronique OKERMANS	- Laëtitia DA SILVA - Nathalie BARDIN
ALEFPA	- Jean-Luc LIVERNEAUX	- Laurent BARDIN
UDAF	- Laurent BARDIN	- Mireille MARTIN

4. Désignation auprès d'organismes internes

Délibération 202/13 : Désignations auprès des organismes internes
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour le représenter auprès des organismes ci-dessous énumérés :

	Titulaires	Suppléants
Comité consultative des sapeurs pompiers	- Nathalie BARDIN - Eric LENOIR - Laurent CAUCHOIS	- Mireille MARTIN - Laurent BARDIN - Michel PANNETIER
Conseil d'écoles	- Florence RENAUDIN - Nathalie BARDIN	- Laëtitia DA SILVA - Véronique OKERMANS
Bibliothèque	- Florence RENAUDIN - Véronique OKERMANS	- Sandrine MARTIRE - Laëtitia DA SILVA

5. Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)

Délibération n°2024/14 : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés (vote contre Yves NAULLEAU)
DESIGNE Michel PANNETIER en qualité de membre titulaire de la CLECT.
DESIGNE Cyril CHAUVOT en qualité de membre suppléant de la CLECT.

6. Désignation des membres aux commissions thématiques de la communauté d'agglomération (Environnement, Economie, Finances, Mobilités, Infrastructures)

Délibération n°2024/15 : Désignation des membres des commissions thématiques de la communauté d'agglomération
Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal
DESIGNE les membres des commissions communautaires comme suit :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Environnement	Sandrine Martiré	Jean-Luc LIVERNEAUX
Economie	Laëtitia Da Silva	Krystel GEORGE
Finances	Cyril CHAUVOT	Michel PANNETIER
Mobilités	Jean-Luc LIVERNEAUX	Véronique Okermans
Infrastructures	Eric Lenoir	Laurent Bardin

<u>III Ressources humaines</u>

1. Suppression d'un poste d'adjoint technique 2nde classe

Délibération n° 2024/16 : Suppression de poste
Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

La suppression, à compter du 1er mars 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (32heures hebdomadaires) d'agent technique principal 2e classe.

2. Création d'un poste de secrétaire général de mairie

Délibération n°2024/17 : Création d'un poste de secrétaire général de mairie
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE

• d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 11 mars 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
• d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
• d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
• d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

IV Environnement

1. Appel à projet Atlas de Biodiversité

Délibération n°2024/18 : Appel à projet Atlas de Biodiversité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :
D'autoriser la participation de la commune dans le cadre de l'appel à projet Atlas de la Biodiversité selon les conditions précédemment avancées,
D'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

V Finances

1. Restaurant de la rivière, location

Délibération n° 2024/19 : Restaurant de la rivière, location

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE de louer la partie basse du bâtiment dans son état incluant la mise à disposition de la licence IV
FIXE à 1400 € TTC mensuel (Charge non comprise) le loyer pour la surface louée,
DIT que ce nouveau loyer prendra effet dès la signature du bail,
DIT que la caution sera de 2 mois de loyer
DIT que le paiement des loyers devra être réglé à terme échu
PRECISE que le montant des honoraires notariés du bail sera porté à la charge du locataire, acte établit par Maître Merlet,
PRECISE que l'utilisation de la terrasse attenante au bâtiment fait l'objet d'une taxe d'utilisation du domaine public qui s'élève à 10 centimes par an du mètre carré,
PRECISE que les travaux liés à l'ouverture de l'activité et les mises en conformité sont à la charge du locataire
PRECISE que le montant du loyer est révisable tous les 3 ans par indexation sur l'évolution de l'indice ILC INSEE, ou tout indice venant à s'y substituer,
DIT que trois mois de gratuité sont accordés au locataire afin que les travaux d'aménagement nécessaires à la mise en service du local soient réalisés,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le bail commercial correspondant,
PRECISE dans le bail une obligation d'ouverture du commerce et uniquement à usage de café restaurant.

Liste affichée, le 8 mars 2024

Le Maire

Cyril CHAUVOT